



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 4 avril 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 29 mars 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Marie-Madeleine Bergot, Michel Forget, Eric Alagon, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, David Le Doussal, Patrick Vaineau, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Alain Kerhervé, Martine Brézac, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon
Manuel Pottier a donné pouvoir à Danièle Kha
Géraldine Chereau a donné pouvoir à Cécile Peltier
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Serge Nilly
Marc Duhamel a donné pouvoir à Alain Kerhervé
Yvette Bouguen a donné pouvoir à Martine Brézac

Absent : Erwan Balanant

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

6. VOTE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITSExposé :

L'un des principes budgétaires des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1^{ère} année puis reporter les soldes d'une année sur l'autre jusqu'à l'achèvement de l'opération.

La procédure des autorisations de programmes et crédits de paiement est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements de la collectivité à moyen terme.

Il est procédé à la mise à jour des autorisations de programmes et crédits de paiements des opérations en cours

Par délibération en date du 26 février 2014, le Conseil municipal avait approuvé la création de d'une autorisation de programme, pour la rénovation et l'extension du gymnase de Kerjouanneau.

Lors du Conseil municipal du 1^{er} avril 2015, une autorisation de programme a été créée pour la rénovation de l'ancien hôpital Frémur.

Par ailleurs, suite à la finalisation des plans de financement de certains programmes, il peut être proposé d'élaborer des autorisations de programmes et de crédits de paiement pour :

*la MSAP

*la participation financière de la Ville aux travaux de reconstruction des bâtiments de l'IME

*la mise en lumière du patrimoine et la maçonnerie du pigeonier

Proposition :

Compte tenu de l'état d'avancement de ces deux programmes, il est proposé de mettre à jour le tableau présentant les AP/CP :

Rénovation et extension du gymnase de Kerjouanneau (€TTC)

	MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2014	CREDITS DE PAIEMENT 2015	CREDITS DE PAIEMENT 2016	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018
BP 2017		67 000,00 €	440 000,00 €	2 300 000,00 €	1 439 900,00 €	110 471,69 €
CA2017		67 000,00 €	357 490,33 €	1 943 380,98 €	1 364 498,84 €	
Mouvements (+/-)			-82 509,67 €	-356 619,02 €	-75 401,16 €	
BP 2018	3 842 841,84 €	67 000,00 €	357 490,33 €	1 943 380,98 €	1 364 498,84 €	110 471,69 €

Hôpital Frémur (€TTC)

	MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2014	CREDITS DE PAIEMENT 2015	CREDITS DE PAIEMENT 2016	CREDITS DE PAIEMENT 2017	CREDITS DE PAIEMENT 2018
BP 2017		32 000,00 €	336 000,00 €	794 000,00 €	654 000,00 €	105 515,72 €
CA2017		32 328,00 €	130 979,99 €	690 591,55 €	632 029,17 €	
Mouvements (+/-)		328,00 €	-205 020,01 €	-103 408,45 €	-21 970,83 €	
BP 2018	1 591 444,43 €	32 328,00 €	130 979,99 €	690 591,55 €	632 029,17 €	105 515,72 €

Maison des services (MSAP) (€TTC)

	MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT AVANT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021
DEPENSES	2 171 000,00 €	33 000,00 €	120 000,00 €	1 740 000,00 €	278 000,00 €	
RECETTES	1 071 000,00 €		200 000,00 €	320 000,00 €	551 000,00 €	
COUT NET	1 100 000,00 €	33 000,00 €	-80 000,00 €	1 420 000,00 €	-273 000,00 €	0,00 €

Participation de la Ville aux travaux de reconstruction des bâtiments de l'IME (€TTC)

	MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021
DEPENSES	380 000,00 €		252 000,00 €	128 000,00 €	
COUT NET	380 000,00 €	0,00 €	252 000,00 €	128 000,00 €	0,00 €

Mise en lumière du patrimoine bâti et maçonnerie du pigeonnier (€TTC)

	MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT AVANT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2018	CREDITS DE PAIEMENT 2019	CREDITS DE PAIEMENT 2020	CREDITS DE PAIEMENT 2021
DEPENSES	398 353,68 €	94 168,00 €	48 467,30 €	255 718,38 €		
RECETTES	91 372,28 €	4 000,00 €	9 000,00 €	45 000,00 €	33 372,28 €	
COUT NET	306 981,40 €	90 168,00 €	39 467,30 €	210 718,38 €	-33 372,28 €	0,00 €

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 27 mars 2018

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord :

- à l'unanimité pour le gymnase de Kerjouanneau, l'Hôpital Frémur, la Maison des services et l'IME,
- à la majorité pour la mise en lumière du patrimoine bâti et du pigeonnier (26 pour, 6 voix contre).

Le MAIRE,
 Michaël QUÉRNEZ.

